

Résultats de l'assemblée annuelle et extraordinaire

Montréal, 20 octobre 2017 – Ressources Géoméga inc. (« **GéoMégA** » ou la « **Société** ») (TSX-V : GMA) annonce que les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions énoncées lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (« l'Assemblée ») qui a eu lieu à Montréal, au Québec, le jeudi 19 octobre 2017. M. Gilles Gingras, M. Kiril Mugerman, M. Mario Spino et M. Kosta Kostic ont été élus comme membres du conseil d'administration de la Société (« Conseil »). De plus, la Société annonce la reconduction de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeur pour l'année à venir, la reconduction du régime d'options d'achat d'actions flottant (10 %), l'approbation de la distribution des actions d'Exploration Kintavar inc. sous forme de retour de capital et l'approbation de l'entente « Patent ownership and royalty agreement » avec le chef de la technologie de la Société, Dr Pouya Hajiani.

Suite à l'Assemblée, les administrateurs ont reconduit M. Kiril Mugerman à titre de président et chef de la direction, M. Pouya Hajiani à titre de chef de la technologie, M. Alain Cayer à titre de vice-président exploration, Mme Ingrid Martin à titre de chef de la direction financière et ont nommé Mme Ingrid Martin à titre de secrétaire de la Société.

« Au nom du conseil d'administration et de la direction, j'aimerais remercier M. Patrick Godin, M. Denis Hamel et M. Paul-Henri Couture, qui ne se sont pas portés candidats à une réélection, pour leurs années de service et leur dévouement à la Société. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Kosta Kostic au conseil d'administration de la Société. M. Kostic, associé et membre du groupe national Marchés des capitaux et fusions et acquisitions de McMillan LLP, possède une vaste expérience dans les domaines de la finance d'entreprise, des valeurs mobilières et des fusions et acquisitions. Son expertise dans les secteurs minier et technologique constituera un atout majeur pour le conseil d'administration et pour la Société dans le cadre du développement de la technologie de séparation des terres rares et du projet Montviel » a commenté Kiril Mugerman, président et chef de la direction de GéoMégA.

Avec le départ de M. Patrick Godin et M. Denis Hamel du conseil d'administration d'Innord, M. Mario Spino a été nommé administrateur d'Innord.

De plus, la Société a conclu une entente afin d'émettre des actions en règlement de la dette d'administrateurs actuels de la Société, de quelques-uns des administrateurs précédents et de la chef de la direction financière Ingrid Martin. Cette entente est considérée comme une « **transaction par partie liée** » en vertu du Règlement 61-101 sur la protection des détenteurs de titres minoritaires dans les transactions spéciales (Québec) (« **Règlement 61-101** ») et la Politique 5.9 correspondante de la TSXV; toutefois, l'entente avec les initiés est

exempte de l'évaluation formelle et des exigences d'approbation des actionnaires minoritaires prévues au Règlement 61-101 conformément aux articles 5.5 a) et 5.7 (1) a) dudit Règlement 61-101. L'exemption repose sur le fait que ni la valeur marchande de l'entente avec les initiés ni la contrepartie versée ne dépassent 25% de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé de rapport de changement important au moins 21 jours avant l'entente puisqu'elle n'était pas déterminée à ce moment-là et la Société souhaitait fermer l'entente rapidement pour des motifs commerciaux raisonnables.

Le règlement concerne la dette nette combinée de 85 347 \$ et GéoMégA émettra un total de 948 299 actions ordinaires à un prix réputé de 0,09 \$ par action.

Le règlement est soumis à l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la «Bourse»). La Société émettra des actions conformément au règlement, une fois l'émission approuvée par la Bourse.

Deux administrateur précédents de la Société ont renoncé à leur rémunération d'administrateur due cumulée pour un total de 52 500 \$.

Octroi d'options d'achat d'actions

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société, un nombre total de 945 000 options au prix d'exercice de 0,09 \$ par option a été octroyé aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Les options peuvent être exercées sur une période de 5 ans après la date d'octroi et sont acquises progressivement sur une période de 24 mois à raison de ¼ à chaque semestre, conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

À propos de GéoMégA (www.geomega.ca)

GéoMégA est une société d'exploration minière québécoise dont l'objectif est la découverte et le développement durable de gisements économiques de métaux au Québec. GéoMégA s'engage à respecter les normes de l'industrie minière canadienne et se distinguer par son ingénierie innovante, l'engagement des parties prenantes et son dévouement à la transformation locale.

Actuellement, GéoMégA a 78 258 049 actions ordinaires en circulation.

À propos de Innord inc.

Innord est une filiale privée de GéoMégA (voir communiqué de presse publié le 2 mars 2015) détenue par GéoMégA à 96.1%. Le but d'Innord est de développer et d'optimiser le procédé exclusif de séparation d'ETR basé sur l'électrophorèse dont elle détient tous les droits. L'électrophorèse est la migration des espèces chargées (ions, protéines, particules) dans une solution en présence d'un champ électrique. Innord a déposé des demandes de brevet au Canada et aux États-Unis pour protéger ses droits sur son procédé de séparation novateur et cherche à en déposer dans d'autres juridictions.

Pour plus d'informations, contactez :

Kiril Mugerman
Président et Chef de la direction
Ressources GéoMégA Inc.
450-641-5119 ext. 5653
kmugerman@geomega.ca

Mises en garde concernant les énoncés prospectifs

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Ce communiqué de presse peut contenir de l'information prospective ou des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. L'information prospective et les énoncés prospectifs peuvent inclure entre autres, des énoncés relatifs aux projets, les coûts, les objectifs et la performance de la Société, ou des hypothèses relatives à ce qui précède. Dans ce communiqué de presse, les termes comme « pouvoir », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention », « planifier », « prévoir », « potentiel », « projets », « estimer », « continuer », ou des variantes ou des formes négatives de tels termes ou encore d'une terminologie comparable, sont utilisés pour identifier des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie des rendements ou résultats futurs, et ne devraient pas nécessairement donner des indications précises concernant le moment qu'un tel rendement pourra être réalisé. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de ce communiqué de presse se concrétiseront, y compris les fermetures supplémentaires du placement privé mentionnées ci-dessus, ou, si l'un ou l'autre de ces événements se concrétisent, quels seront les avantages que la Société en tirera. L'information prospective et les énoncés prospectifs sont basés sur l'information disponible au moment de la diffusion de ce communiqué de presse et/ou sur les prévisions faites de bonne foi par la direction, sous réserve des incertitudes, hypothèses et autres facteurs prévus ou non dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques, incertitudes et hypothèses incluent sans s'y limiter, ceux décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque de la notice annuelle de la Société, pour l'exercice terminé le 31 mai 2017, laquelle est disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com; qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les résultats à venir de la Société soient considérablement différents de ceux indiqués de façon explicite ou implicite dans de tels énoncés prospectifs. La Société n'entend pas ni ne s'engage à actualiser ou revoir l'information prospective ou les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse à la lumière de nouveaux renseignements, subséquents ou autres, sauf dans les cas prévus par les lois applicables.